

Assemblée Générale

Jeudi 27 juin 2024 - Amphithéâtre de Yschool à partir de 19 h 00

Procès-verbal

"Le Football, c'est avant tout un jeu" http://district-aube.fff.fr

De 18h00 à 18 h 45, les représentants des clubs présents ont tous été accueillis à l'établissement d'enseignement supérieur Y Scholls de TROYES afin de procéder à l'émargement avec la société Oopn.

Dans le cadre de cette Assemblée, la collectivité des clubs aubois est amenée à devoir se prononcer et à suivre les débats sur la base de l'Ordre du Jour suivant :

Tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président.
- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 31 Octobre 2023 (vote)
- Modifications Textes : Règlement Championnats U12 U13 Règlement Critériums U10 - U11
- Informations sur le Championnat Département FUTSAL

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Ouverture de l'Assemblée Générale Elective

- Intervention du Président de la CDSOE
- Présentation de la liste retenue par la CDSOE
- Election du Comité Directeur pour le mandat 2024-2028 et proclamation du résultat
- Election des représentants des clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue et proclamation des résultats.

Clôture de l'Assemblée Générale Elective

APPEL DES DELEGUES

Consécutivement à l'appel des Délégué.e.s par le Secrétaire Général de l'Association, il est mis en exergue que les Clubs présents ou représentés rassemblent en ce jeudi 27 juin 2024, 282 voix sur 330 inscrites (détail des Clubs présents ou représentés ci-après).

Il rappelle que pour délibérer valablement l'Assemblée Générale doit réunir au moins 1/3 des clubs inscrits soit 23 Associations affiliées, représentant au moins 1/3 de la totalité des voix soit 110 voix.

CLUBS PRESENTS

Numéro d'affiliation	Club	Nombre de voix	Nom du représentant
545007	A.S. DES AUMONTS	2	JACQUES FRANCIS
552628	VILLECHETIF	2	MARGOTTO PASCAL
544102	U.S. ORIGNY	3	COTTRET GILLES
531872	A.S PORTUGAISE CHARTREUX	3	DOS SANTOS RUI
552762	A.J. SAINT AUBINOISE	3	PINGUET CAMILLE
525354	O. DE MONTIERAMEY	3	VERON JEAN-PIERRE
552626	A.M DE SAINT GERMAIN	4	CUBILLOS MARCELO
552299	RICEYS SPORT	4	MANJARD FREDERIC
550872	A.S.C FRESNOY CLEREY	4	MILEREY ALAIN
526349	FC TERTRES	4	MOREL FRANCOIS
535720	VAUDES ANIMATION	4	VILLELA SYLVAIN
529796	A.S. DROUPT ST BASLE	4	JOBE BRICE
531655	CRENEY F.C	5	SPATARO STEFANO
590528	ERVY FOOTBALL CLUB	5	DAIAN DYLAN
502621	U.S. VENDEUVRE	5	ROUSSEY SEBASTIEN
524612	A.S. ST ETIENNE S/BARBUISE	5	JEAN-LOUIS TRUTAT
582279	SAINTE SAVINE FOOTBALL	5	EQUEY ALEXANDRE
580662	AUBE SUD LOISIRS OMNISPORT	5	PERRIN CHRISTOPHE
551179	S.C. DE SAVIERES	5	FRIQUET ALEXANDRE
554146	TORVILLIERS ATHLETIC CLUB	6	LAFOND JOCELYN
548265	FC BREVIANDES	6	NOBLOT MAURICE
860723	ACADEMY FOOTBALL CLUB	6	KELLIH HOSSAIN
560625	ACADEMIE SP. PONT ST MARIE	6	GRENIER PASCAL
550802	A.S. MARIGNY ST MARTIN	6	DAUPHIN NICOLAS
540553	ET. LUSIGNY	6	RAYBAUDI HELYETTE
544878	F.C. VALLANT FONTAINE LES GRES	6	LAMONTAGNE DIDIER
560490	F.C. SAINT MEZIERY	7	MULLER PATRICK
560109	FOOTBALL CLUB DE LA METROPOLE TROYENNE	7	DAVESNE MADELEINE
564209	FOOTBALL CLUB NORD EST AUBOIS	7	PETISCO JUAN
580633	BAR-SUR-AUBE FOOTBALL CLUB	7	DANISKAN SERKAN
563809	A.S. DES CHARTREUX	7	HARMAND STEVEN

Assemblée Générale du District Aube de Football du jeudi 27 juin 2024

TOTAL DES CLUB	S PRESENTS (46)	257	
500073	ESPE.S. TROYES AUBE CHAMPAGNE	7	SANZ GAEL
502585	AVT GARDE DE TROYES	7	ROYER ANGE
502726	J.S. VAUDOISE	7	MORAIS CHRISTELLE
502825	F.C. DU MORGENDOIS	7	MOSZKOWICZ PIERRE
509242	R.C. DES SPORTIFS CHAPELAINS	7	BRAY THIERRY
514257	FOY. BARSEQUANAIS F.	7	POUJOL PHILIPPE
519698	ENT.S NORD AUBOIS	7	PICHON BRUNO
528397	ROMILLY CHAMPAGNE FOOTBALL CLUB	7	TAVERNE JEAN-MICHEL
541195	ENT.S MUNICIPAUX TROYES	7	BLANCHOT PATRICE
544348	F.C. NOGENTAIS	7	CETOJEVIC LUDOVIC
545673	L'ETOILE CHAPELAINE	7	TAMOUD ABDELKADER
546712	ROSIERES OM.	7	GAUBEN DAVID
548174	ALLIANCE SUD OUEST F. AUBOIS	7	COURTOIS PATRICK
548225	ESSOR S.C. DU MELDA	7	ERMINI HERVE
552588	J.S.ST JULIEN	7	VOGEL FRANCIS

CLUBS REPRESENTES

Numéro d'affiliation	Club	Nombre de voix	Nom du représentant
551460	UNION CULTURELLE ET SPORTIVE NOGENTAISE	2	FC NOGENTAIS
540499	AM. S DE VIREY S/BAR	2	JS VAUDOISE
582189	FJ VILLENAUXE	2	FC MORGENDOIS
580689	FC CHESTERFIELD	3	FC METROPOLE TROYENNE
552376	OLYMPIQUE CHAPELAIN	3	FOYER BARSEQUANAIS
534971	F.C DES NOES	4	SAINTE SAVINE
529796	A.S. PORTUGAISE NOGENT S/SEINE	4	FC NOGENTAIS
502601	U.S. DIENVILLOISE	5	US VENDEUVRE
TOTAL DES CLUBS	REPRESENTES (8)	<u>25</u>	

TOTAL DES CLUBS PRESENTS ET REPRESENTES	<u>282</u>
---	------------

CLUBS ABSENTS

Numéro d'affiliation	Club	Nombre de voix	Nom du représentant
553883	FC CHARMONT	2	VANDEWALLE CLAUDE
582064	ASSOCIATION OMNISPORT DE MARCILLY LE HAYER	2	ARDOIN HERVE
581067	BARBEREY	2	BOCQUET MEGANE
580880	FUTSAL CHAPELAIN	2	TOURE ABDOULAYE
537558	F.C. BUCEY	2	DUCOVAT MORGAN
590270	A.S. VALLEE LONGSOLS	2	BRILLANT FABRICE
525762	A.S. BAROVILLE FONTAINE	3	REBLE ANTONIN
551741	ESC PAYS D'ORIENT	3	BILLAUDAZ MICKAEL
511301	U.S. CHAOURCE	5	FAUCHE PHILIPPE
539728	UFC AUBE	5	DIANE HABIB
860989	SPORTING FOOTBALL CLUB	5	ENGRACIO GUILLAUME
NOMBRE DE VOIX D	ES CLUBS ABSENTS (11)	<u>33</u>	

TOTAL DES VOIX DES CLUBS INSCRITS SUR LES LISTES: 330 dont,

Présents = 257
Représentés = 25
Absents = 33
Ne votent pas = 15

TOTAL DES VOIX DES CLUBS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE : 282 dont,

Présents = 257 Représentés = 25

CLUBS PRESENTS MAIS NE VOTENT PAS

Numéro d'affiliation	Club	Nombre de voix
527672	F.C. TRAINEL	6
551391	F.C. ESSOYES	6
563711	RACING CLUB DE L'AUBE	3
NOMBRE DE VOIX DES CLUI	BS PRESENTS NE POUVANT VOTER (3)	<u>15</u>

Dès lors, l'Assemblée Générale totalise 54 Clubs sur les 68 affiliés à l'Association District Aube de Football (présents ou représentés et ayant droit de vote) représentant 282 voix sur un potentiel maximum de 330 soit 14 Clubs non présents ou non représentés totalisant à eux seuls 48 voix.

Les conditions de quorum telles que prévues à l'article 12.5.3 des Statuts du District Aube étant atteintes, l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE peut alors valablement délibérer.

Le Président du District Aube de Football, Philippe Paulet, a ouvert cette Assemblée Générale par ces quelques mots :

« Mesdames et Messieurs, Membres des différents clubs de football,

nous sommes ravis de vous accueillir pour cette Assemblée Générale du District Aube de Football et nous vous souhaitons la bienvenue.

Pour commencer nos travaux, je vous prie d'observer un moment de recueillement pour celles et ceux qui ont œuvré pour notre football départemental et qui nous ont malheureusement quitté. »

Après ce moment de silence, durant lequel déroule un power point rendant hommage à nos cher.e.s disparu.e.s le Président remercie l'Assemblée et reprend :

« Avant de commencer les travaux de notre Assemblée Générale Ordinaire je voudrais remercier la Société Oopn, ici présente, société de la Fédération, remercier aussi Maitre GUILLEMINOT, commissaire de justice, qui suivra nos travaux et certifiera conforme la tenue de cette Assemblée Générale.

J'en profite pour remercier l'ensemble des salariés du district qui ont œuvré pour l'organisation de cette Assemblée Générale, qui est assez atypique puisque nous nous retrouvons à Y Schools. Pourquoi ?

En raison des Jeux Olympiques, l'amphithéâtre du Centre Sportif Départemental de l'Aube est bloqué depuis début juin et jusqu'au 13 septembre. Aussi, nous avons la chance d'avoir cet amphithéâtre, naturellement contre rémunération. Ce qui nous permet de faire le déroulé de notre AG et ainsi d'être dans les délais réglementaires par rapport à la tenue de l'Assemblée Générale élective de la Ligue du Grand Est ».

Le Président passe ensuite la parole à la Société Oopn qui présente les modalités de vote de l'AG. Les votes s'effectuant par voie électronique la représentante de la Sté Oopn donne les explications de son fonctionnement. Un vote test est effectué.

• Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 31 Octobre 2023 (vote)

Chaque représentant de club ayant reçu par avance le Procès-Verbal, le Président propose de passer au vote. Le Procès-Verbal est adopté avec 94.58 % de voix favorables.

• Modifications Textes: Règlement championnats U12-U13 et Règlement Critérium U10-U11

Le Président précise que ces textes ne sont pas soumis au vote, qu'il s'agit d'une information et donne la parole à Fabien AZIL.

Celui-ci explique qu'à partir de cette saison pour les U12-U13 et U10-U11, les clubs ne s'engageront plus directement en première ou seconde division mais seulement dans la catégorie. A la suite de quoi il y aura des brassages de niveau qui désigneront les meilleures équipes qui participeront au championnat de première division. Toutefois Il sera tenu compte des clubs ayant des équipes engagées en U14 régional afin de garder une continuité sur le niveau d'évolution entre les générations.

Les 2 textes modifiés sont présentés plus loin en Annexe de ce Procès-Verbal.

• Informations sur le Championnat département FUTSAL

Jean-Philippe HASS fait un point sur la mise en place du Championnat Futsal avec notamment le travail d'Emmanuel BEAUCHET, CTR.

Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de Foot en Salle mais véritablement de FUTSAL avec son propre règlement. Les dates d'engagement des équipes sont jusqu'au 30 Septembre.

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Président annonce la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire puis l'ouverture de L'Assemblée Générale Elective.

Ouverture de l'Assemblée Générale Elective

Intervention du Président de la CDSOE

Philippe PAULET donne la parole à Marcel SPILMANN, Président de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales (CDSOE).

« Bonsoir Mesdames et Messieurs,

En préparation de l'élection du nouveau Comité Directeur du District Aube Football, nous nous sommes réunis le 3 Juin et avons examiné les candidatures. Il s'agit d'un vote de liste bloquée. Il n'y avait qu'une seule liste candidate. Je demanderai aux candidats de cette liste de bien vouloir se présenter. »

• Présentation de la liste retenue par la CDSOE

Chaque candidat est appelé chacun son tour :

Philippe PAULET – Ludovic CETOJEVIC – Jean Philippe HASS – Philippe POUJOL – Hervé COTTRET – Jean-Marc PACHOLCZYK – Aurélien PRIEUR – Karim AMRANE – Thierry RAYBAUDI – Madeleine DAVESNE – Anthony BUEB – Brigitte THIEBAUT – Frédéric CASTEL – Matthieu COTTIAS – Hugo BROGGI – Didier GUILLIER – Serkan DANISKAN – Céline ANDRIES

Puis Philippe PAULET s'exprime dans ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

Cette année olympique marque la fin de ce mandat, un mandat commencé de façon bien chaotique, dans la poursuite de l'ère CoVid, mais durant laquelle les bénévoles du District ont continué à montrer leur engagement et leur implication au service du Football Aubois, et je tiens, en premier lieu, à les remercier toutes et tous, membres sortants du Comité Directeur, des commissions, qu'ils poursuivent ou non le chemin avec nous. Car c'est grâce à l'apport de tous que nous avons pu atteindre un certain nombre de nos objectifs.

Le District d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier.La restructuration progressive de notre organisation nous a permis de rationnaliser notre fonctionnement, de professionnaliser notre service aux clubs et notre communication, d'améliorer notre offre de pratiques, avec un nombre record de licenciés depuis 10 ans de 10 113 tout en préservant la stabilité financière de l'instance, dont le statut financier n'a pas augmenté depuis plus de 10 ans.

Il serait prétentieux et même mensonger de prétendre que nous avons atteint tous les objectifs que nous nous étions fixés. Nous avons beaucoup progressé sur le chemin, mais il reste du travail.

Le changement qui s'annonce dans le cadre de cette élection est un changement dans la continuité. L'absence de liste concurrente ne doit pas nous amener à nous endormir sur nos lauriers, mais au contraire, nous rappeler pourquoi nous nous sommes engagés, et regarder notre bilan avec un œil critique au regard des objectifs que nous avions fixé.

Le premier point noir que nous avions identifié il y a quatre ans était la structuration interne de notre instance. En quatre années, les rôles ont été redistribués, les transitions effectuées.

Nous nous sommes appuyés pour cela sur l'apport d'alternants et de contrats civiques, politique que nous allons continuer à mener, pour nous permettre de poursuivre la mise en place d'un pôle administratif performant. Cette politique a permis le recrutement de Susy, et de professionnaliser ainsi le service aux clubs. Pour exemple, une astreinte a été mise en place pour la période hivernale afin de gérer les reports de dernière minute. Il faudra bien sûr aller encore plus loin, mais l'engagement a été tenu.

Parmi nos autres objectifs, le football féminin et la féminisation étaient un enjeu majeur. Le travail important de Madeleine et Ludovic sur le sujet a permis de pousser fortement le développement de cette pratique, avec, notamment, la création de championnats jeunes féminins (U13 l'année dernière, U15 cette saison) et un calendrier anticipé de rassemblements dédiés à nos jeunes pratiquantes. Cela a permis de dépasser la barre historique des 710 licenciées pratiquantes et 220 dirigeantes cette saison. Mais la féminisation reste un sujet long et difficile, nous sommes convaincus que nous sommes dans la bonne voie et nous renforcerons encore nos actions.

Nous avions aussi pour objectif le développement des pratiques : foot en marchant, foot golf, futsal, ... afin de s'adresser à une population plus large, de permettre une pratique aux plus âgés et soutenir ainsi notre tissu associatif. Le travail de Jean-Philippe et Aurélien nous a permis de progresser énormément sur cette voie, qui aboutit, entre autres, à la mise en place d'un championnat futsal, et une récurrence des rassemblements de Foot en Marchant sur l'ensemble du Département. Nous y reviendrons tout à l'heure, mais la route est encore longue avant de voir intégrer une pratique Loisir structurée uniforme sur notre territoire.

Ce travail devra aussi permettre la reconquête géographique de nos déserts footballistiques et de nos quartiers abandonnés, en s'appuyant, entre autres, sur d'autres pratiques, foot à 5, fitfoot, futnet. Projet déjà mentionné il y a 4 ans, ce travail implique un échange important et régulier avec les différentes institutions, d'autres associations, il doit s'appuyer sur une structure interne du District qui commence à atteindre la maturité suffisante pour entamer ce chantier.

Comme vous le savez, la réforme des championnats et des glissements de catégorie bouleverse les habitudes et vous oblige à vous réorganiser. Cette présentation des modifications de la FFF vous a été faite jeudi soir dernier. A cette occasion, il vous a été signalé les brassages de début de saison afin d'avoir des championnats cohérents et représentatifs. Encore une fois, après vous avoir écouté et fait notre auto-critique, nous avons acté le changement.

Toutes ces actions s'appuient sur notre commission technique et nos conseillers techniques, qui a été redynamisée et dont on peut saluer le travail car le football se joue avant tout sur le terrain... En plus de notre CTD Fabien, Emmanuel nous a rejoint comme CTR en cours de mandat. Son temps est malheureusement partagé avec la Haute-Marne. Il nous appartient de nous battre et d'obtenir un engagement du candidat à la LGEF d'avoir ce poste à plein temps dans l'intérêt supérieur du football aubois.

L'intérêt du football aubois, c'est aussi le maintien du cap disciplinaire contre la violence et les incivilités. Violence, incivilités et tricherie, aucun passe-droit n'est toléré, c'est une évidence même si certains le souhaiteraient. Redorer l'image de notre sport est un enjeu crucial et vital. Cela passe par le maintien de notre convention avec le parquet, par le développement de l'arbitrage et des délégués. Ce sera aussi l'obtention d'un renforcement de l'aide de la FFF pour la mise en place d'un Conseiller Technique Départemental Arbitrage partagé pour deux départements.

Voici donc, en synthèse, le bilan et les objectifs qui sont les nôtres. Un District qui se transforme, et qui se transformera encore dans les mois à venir, pour mieux servir le développement de notre pratique.

Même si ce vote est sans opposition, j'espère que cette Assemblée sera pour vous l'occasion de nous renouveler votre confiance, comme nous vous renouvelons notre engagement aujourd'hui, dans l'intérêt du football Aubois »

Avant de procéder au vote Mr Thierry BRAY demande la parole et pose la question suivante :

« Quid de la personne qui est sur la liste dont le club vient de péricliter ? Prenez-vous en compte le moment du dépôt de liste ou le jour du vote ? »

Mr PAULET répond :

« A partir du dépôt de liste, la liste étant complète, on ne peut plus la modifier. La modification interviendra ensuite, s'il y a sanction. Pour le moment, il n'y aucune sanction disciplinaire sur la personne. »

• Election du Comité Directeur pour le mandat 2024-2028 et proclamation du résultat

N'ayant plus de question, il est procédé au vote.

Mr SPILMANN, Président de la CDSOE, proclame les résultats :

Pour: 220 soit: 78.72 % des voix. Contre: 60 soit: 21.28 % des voix.

IL déclare la liste élue.

Mr Philippe PAULET est reconduit Président du District Aube Football pour les 4 prochaines années.

Le Président remercie Marcel SPILMANN puis l'Assemblée pour le renouvellement de son mandat. Il assure sa volonté de faire progresser le football aubois et le District en particulier.

• <u>Election des représentants des clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue et proclamation des résultats</u>

Mr Marcel SPILMANN reprend la parole.

Trois Binômes ont candidaté à cette Election.

Titulaire : Aurélien PRIEUR Suppléant : Patrick WEBER Titulaire : Jean-Philippe HASS Suppléant : Hervé ERMINI

Titulaire: Matthieu COTTIAS
Suppléant: Ernestina VAZ SABATIER

Une représentante de la Société Oopn redonne des explications sur la procédure de vote électronique pour cette nouvelle élection.

Proclamation des résultats :

Binôme : Aurélien PRIEUR / Patrick WEBER - 162 voix pour, soit 73.64 % Binôme : Jean-Philippe HASS / Hervé ERMINI - 102 voix pour, soit 46.36 %

Binôme: Matthieu COTTIAS / Ernestina VAZ SABATIER - 98 voix pour, soit 44.55 %

Seul le binôme Aurélien PRIEUR / Patrick WEBER, ayant obtenu la majorité des voix, est élu.

Clôture de l'Assemblée Générale Elective

L'ordre du jour de l'Assemblée étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45 après avoir vu le Président Philippe PAULET souhaiter de bonnes vacances et un bon retour à chacun dans son territoire.



Règlement Championnats Départementaux U12-U13 (foot à 8)

« Le Football, c'est avant tout un jeu »

Mise à jour	20/06/2024
Validation	Comité Directeur par voie électronique
Saison d'application	2024-2025
Règles typographiques	Modifications par rapport au document précédent en gras et bleu clair

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES Tél : 03.25.78.22.61 – Fax : 03.25.78.44.04 – http://district-aube.fff.fr Association N° 301 969 796 000 46

SOMMAIRE

1.	Organisation	Page 3
2.	Définition	Page 3
3.	Engagement des équipes en championnat U13	Page 3
4.	Horaires des matchs / Modification	Page 3
5.	Feuilles de match	Page 4
6.	Lois du jeu	Page 4
7.	Arbitrage	Page 4
8.	Délégué	Page 5
9.	Forfaits	Page 5
	. Classement – Qualification régionale	
11	. Réserves et réclamations	Page 6
12	. Cas non prévus	Page 6

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES Tél : 03.25.78.22.61 – Fax : 03.25.78.44.04 – <u>http://district-aube.fff.fr</u> Association N° 301 969 796 000 46

Page 2

Saison d'application : 2024-2025

Règlement des Championnats Départementaux U12-U13 (Foot à 8)

1 – Organisation

Organisés par la Commission des Compétitions du District Aube Football, les championnats U13 sont régis, dans l'ordre, par :

- Les Règlements Généraux de la FFF
- Les Règlements Particuliers de la Ligue du Grand Est.
- Les Règlements Particuliers du District Aube de Football
- Le présent règlement

2 - Définition

En fonction du nombre d'équipes engagées (voir ci-dessous), un ou plusieurs championnats sont organisés chaque saison :

- Au minimum un championnat U13 D1, donnant accès à la phase régionale en deuxième partie de saison
- Un ou plusieurs niveaux de championnat U13 D2

3 – Engagement des équipes en Championnat U13

L'engagement des équipes dans le championnat U13 est effectué sur demande expresse du club via le module compétitions.

Une phase de brassage effectuée en début de saison permettra d'affecter les équipes engagées dans les différents niveaux de compétitions (D1 / D2).

A l'issue des brassages, les meilleures équipes seront conservées en Championnat D1 (dans la limite de 12 équipes maximum), les autres étant reversées en championnat U13 D2.

Il sera également tenu compte des niveaux des équipes engagées au niveau régional (R1 / R2) dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure pour déterminer cette répartition.

4 – Horaires des matchs - Modification

4.1 - Heure officielle des matchs

L'heure officielle des matchs est fixée au samedi à 15h.

4.2 - Modification d'horaire ou de lieu / Demande de report

Les modifications de date, d'horaire ou de lieu doivent être transmises à la Commission des Compétitions selon la procédure suivante :

- Le club demandeur effectue sa demande de modification directement dans FootClubs (rubrique « Épreuves / Championnats & Coupes / Compétitions officielles ») au minimum 6 jours avant la rencontre.
 En U13 D2, le délai est ramené à 3 jours avant la rencontre.
- L'autre club reçoit automatiquement une notification et a alors la possibilité d'accepter ou refuser la demande de modification.

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES
Tél: 03.25.78.22.61 – Fax: 03.25.78.44.04 – http://district-aube.fff.fr
Association N° 301 969 796 000 46

 En cas de réponse positive, le gestionnaire de la compétition est notifié par FootClubs et valide la modification si les conditions (en particulier de délai) sont réunies.

Une tolérance sera accordée pour les 2 premières dates, avec possibilité de demande de modification par mail, devant être acceptée par l'autre club.

Passé ce délai de 3 ou 6 jours avant la rencontre ou en cas de non-réception de la confirmation de la part du second club, la rencontre restera programmée à ses lieux, date et heures initiales.

En cas d'absence d'une équipe, celle-ci sera déclarée forfait, match perdu 3-0 et 1 point de pénalité.

Les demandes de modification donneront lieu à l'application des conditions prévues au tarif financier du District.

4.3 - Terrains impraticables / Absence de l'une ou l'autre des équipes

Voir RP du District.

5 – Feuilles de match

Les matchs étant gérés via l'application Feuille de Match Informatisée (FMI) sur tablette, les clubs doivent donc s'assurer :

- Que les dirigeants responsables d'équipe sont formés et à jour de connaissance dans l'utilisation de la tablette et qu'ils disposent bien d'un identifiant FootClubs leur permettant d'accéder à la préparation des équipes et au remplissage de la FMI le jour du match.
- Qu'une tablette en état de fonctionnement, à jour de l'application FMI, et données du match synchronisées soit à disposition de l'arbitre le jour de la rencontre.

L'utilisation de la FMI est obligatoire. En cas de non-utilisation, il sera fait application de l'article 22 des RP du District et de l'article 139bis des RG de la FFF.

6 - Lois du jeu

Il est fait application des Lois du jeu spécifiques au Foot à 8 en catégorie U13. La pause coaching à la moitié de chaque mi-temps doit également permettre de procéder au changement des arbitres assistants (voir article 7).

7 – Arbitrage

Rappel: en catégorie U13, selon les directives données depuis plusieurs années par la FFF, il est fortement recommandé que les arbitres assistants soient les joueurs U12-U13 qui officient par quart temps. Ce principe du « je joue - j'arbitre » est obligatoire lors de la participation aux Finales du Festival U13.

Les arbitres centraux, jeunes ou adultes, sont désignés, dans la mesure de ses possibilités, par la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA). Les frais d'arbitrage seront réglés aux arbitres par virement par le District Aube de Football et imputés à parts égales sur les comptes des clubs en présence.

Tous les frais supplémentaires occasionnés par une dérogation ou une décision d'une commission sont supportés par le club demandeur ou reconnu fautif. Les frais de déplacement d'un arbitre pour un match non joué en raison de l'absence de l'une des équipes seront supportés par le club absent (ou répartis entre les deux clubs si les deux équipes sont absentes).

En cas d'absence d'arbitre central désigné par la CDA, il est fait application de l'article 45 des RP de la LGEF. Par dérogation au point 6, le tirage au sort peut être effectué entre des licenciés majeurs mais également entre des joueurs appartenant aux catégories U14 à U18 de chacun des clubs en présence.

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES
Tél: 03.25.78.22.61 – Fax: 03.25.78.44.04 – http://district-aube.fff.fr
Association N° 301 969 796 000 46

Note : en cas de modification de date, d'horaire ou de lieu au cours des 3 semaines précédant la rencontre, les clubs sont informés de la forte probabilité de ne pas voir le match couvert par un arbitre officiel (délai trop court pour une nouvelle désignation)

8 – Délégué

La Commission des Compétitions peut se faire représenter par l'un de ses membres ou un Délégué du District. Cette personne est spécialement chargée de veiller à l'application du règlement et à la bonne organisation des rencontres (relations, installations, sécurité, feuille de match...). Il peut faire part aux clubs en présence des points qui nécessitent des améliorations, qui pourront être repris dans son rapport pour un suivi par les commissions compétentes.

9 - Forfaits

Les forfaits donnent lieu aux amendes prévues au tarif financier du District Aube de Football.

D'un point de vue sportif, l'équipe déclarée forfait par la Commission des Compétitions se verra retirer 1 point au classement.

Son adversaire obtiendra les points correspondant à une victoire 3-0 (sauf à être aussi déclarée forfait).

Après 3 forfaits consécutifs ou 4 forfaits non consécutifs, l'équipe est déclarée en forfait général, ainsi que toutes les équipes hiérarchiquement inférieures.

En U13 D2 uniquement, le forfait général n'est déclaré par la commission organisatrice que pour la phase en cours, sauf demande expresse du club de ne pas réengager une ou plusieurs équipes dans les phases suivantes.

10 - Classement - Qualification régionale

Un classement est établi après chaque match selon le barème suivant :

- Match gagné 3 points
- Match perdu 0 point
- Forfait, pénalité ou équipe absente : -1 point

En cas d'égalité à la fin de la première phase, le classement est établi selon l'article 27.2 des Règlements Particuliers de la Ligue

10.1 – Championnat U13 D1 et qualification régionale

Sous réserve de respecter les conditions de qualification régionale précisées ci-dessous, les équipes classées aux meilleures places (nombre fixé par la LGEF) sont engagées en seconde phase dans la compétition U13 R3 (niveau régional inter-districts), les autres équipes redescendent en Championnat U13 District seconde phase.

Pour prétendre être qualifiée pour le niveau régional, une équipe doit respecter toutes les conditions suivantes :

- Être encadrée par un animateur U13 ou un éducateur (CFF2 ou BMF), présent à tous les matchs (Une seule absence tolérée en première phase).
- En tant qu'équipe recevante, s'occuper dans les délais des formalités administratives de synchronisation de la FMI pour retour des résultats.

Si l'une des conditions n'est pas remplie, l'équipe sera remplacée au niveau régional par la suivante dans le classement et répondant aux critères.

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES
Tél: 03.25.78.22.61 – Fax: 03.25.78.44.04 – http://district-aube.fff.fr
Association N° 301 969 796 000 46

10.2 - Championnat U13 D2

La Commission des Compétitions tiendra compte des classements à l'issue de la première phase pour élaborer des poules de niveau pour la seconde partie de saison.

11 - Réserves et réclamations

Les réserves, réclamations et toutes communications doivent, pour suivre leur cours, être formulées dans les conditions prévues aux articles 142, 145, 186 et 187 des règlements généraux de la F.F.F. et être adressées par courrier au secrétariat du District Aube Football ou par courriel à : competitions@district-aube.fff.fr.

12 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement sont résolus, par la commission compétente, en s'appuyant sur les R.G. de la FFF et les R.P. de la Ligue ou du District.

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES
Tél: 03.25.78.22.61 – Fax: 03.25.78.44.04 – http://district-aube.fff.fr
Association N" 301 969 796 000 46



Règlement Critériums Départementaux U10-U11 (foot à 8)

« Le Football, c'est avant tout un jeu »

Mise à jour	20/06/2024
Validation	Comité Directeur par voie électronique
Saison d'application	2024-2025
Règles typographiques	Modifications par rapport au document précédent en gras et bleu clair

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES
Tél: 03.25.78.22.61 – Fax: 03.25.78.44.04 – http://district-aube.fff.fr
Association N° 301 969 796 000 46

SOMMAIRE

	Organisation
2.	DéfinitionPage 3
3.	Engagement des équipes
4.	Horaires des plateaux / Modification
5.	Feuilles de plateau
6.	Lois du jeu
7.	Arbitrage
8.	Délégué
9.	Forfaits / Absence aux plateaux
10.	Réserves et réclamationsPage 5
11.	Cas non prévus

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES
Tél: 03.25.78.22.61 – Fax: 03.25.78.44.04 – http://district-aube.fff.fr
Association N° 301 969 796 000 46

Règlement des Critériums Départementaux U10-U11 (Foot à 8)

Organisation

Organisés par le Pôle Jeunes du District Aube Football, les critériums U11 sont régis, dans l'ordre, par :

- Les Règlements Généraux de la FFF
- Les Règlements Particuliers de la Ligue du Grand Est
- Les Règlements Particuliers du District Aube de Football
- Le présent règlement

2 - Définition

En fonction du nombre d'équipes engagées (voir ci-dessous), un ou plusieurs critériums sont organisés chaque saison.

Afin de tenir compte des disparités techniques entre les équipes et pour permettre la meilleure progression de chaque enfant, il est proposé un critérium U11 D1 et un ou plusieurs critériums U11 D2.

L'engagement en critérium D1 implique l'acceptation de déplacements possibles sur l'ensemble du territoire géré par la Commission Jeunes du District.

Pour les critériums D2, la première partie de saison sera établie dans la mesure du possible sur la base de critères géographiques. La Commission Jeunes tiendra compte des résultats à l'issue de la première phase pour élaborer des poules de niveau pour la seconde partie.

Dans la mesure des possibilités, une phase hivernale en salle sera proposée.

3 – Engagement des équipes en Critérium U11

L'engagement d'une équipe dans un critérium U11 District est effectuée à la demande du club, soit directement dans FootClubs (par défaut) soit en ayant complété le formulaire adéquat (selon méthode indiquée par le Pôle Jeunes).

La Commission Jeunes peut exceptionnellement proposer un engagement par un autre moyen (ex. formulaire PDF), les clubs étant alors informés avant la fin de la saison précédente.

Toute équipe engagée hors délai sera automatiquement reversée en critérium D2.

Au vu des résultats des premières rencontres et afin de permettre à chacun de continuer sa progression dans les meilleures conditions, la commission se réserve la possibilité de reverser une équipe en critérium U11 D2 si ses résultats sont manifestement en dessous du niveau du groupe D1.

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES
Tél: 03.25.78.22.61 – Fax: 03.25.78.44.04 – http://district-aube.fff.fr
Association N° 301 969 796 000 46

4 – Horaires des plateaux - Modification

4.1 - Heure officielle des plateaux

L'heure officielle des plateaux est fixée au samedi à 10h15, les équipes doivent être présentes au stade au maximum pour 9h45.

4.2 - Modification d'horaire ou de lieu / Demande de report

Les modifications de lieu (club organisateur modifiant le stade d'accueil) doivent être transmises au plus tard à 16h le jeudi précédent le plateau à la fois à footanimation@district-aube.fff.fr et à tous les clubs visiteurs.

Un club visiteur qui souhaite modifier le plateau sur lequel il est prévu qu'il se rende doit faire sa demande dans les conditions prévues au tarif financier du District, soit au plus tard 8 jours avant la date prévue.

Le cas échéant, les demandes formulées dans les 8 jours suivant la parution des calendriers ou celles des clubs visiteurs liées à l'annulation d'un plateau par un club organisateur seront gratuites.

4.3 - Terrains impraticables / Absence de l'une ou l'autre des équipes

Voir RP du District.

4.4 - Absence d'une équipe

L'absence d'une équipe à un plateau doit être notifiée avec motifs au club organisateur et à <u>footanimation@district-aube.fff.fr</u> au plus tard à 12h la veille du plateau. Selon les motifs invoqués, la commission pourra exclure l'absence des quotas prévus à l'article 9.

5 – Feuilles de plateau / FMI

5.1 - Feuilles de plateau papier

Le club organisateur doit remplir la feuille de plateau mise à disposition par la Commission Jeunes (téléchargeable sur le site internet du District ou via l'application FAL – Foot Animation Loisir) pour la saison en cours et la transmettre dans les 48 heures suivant le plateau via l'application FAL – Foot Animation Loisir (les envois papier ou par mail ne sont plus autorisés). Cette feuille de plateau doit être accompagnée des feuilles de licence remplies et signées par chaque club présent.

Des amendes (voir tarifs financiers du District) peuvent être appliquées en cas de retard dans la transmission de ces documents.

5.2 – Feuilles de plateau en application tablette

Réservé

5.3 – FMI : Critérium U11 D1 et matchs secs 2ème phase

Si la Commission Jeunes décide de l'utilisation de la FMI sur ces phases, les clubs devront s'assurer :

* Que les dirigeants responsables d'équipe sont formés et à jour de connaissance dans l'utilisation de la tablette et qu'ils disposent bien d'un identifiant FootClubs leur permettant d'accéder à la préparation des équipes et au remplissage de la FMI le jour du match.

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES
Tél: 03.25.78.22.61 – Fax: 03.25.78.44.04 – http://district-aube.fff.fr
Association N° 301 969 796 000 46

Saison d'application : 2024-2025

Page 4

* Qu'une tablette en état de fonctionnement, à jour de l'application FMI, et données du match synchronisées soit à disposition de l'arbitre le jour de la rencontre

L'utilisation de la FMI sera alors obligatoire. En cas de non-utilisation, il sera fait application de l'article 22 des RP du District et de l'article 139bis des RG de la FFF.

6 - Lois du jeu

Il est fait application des Lois du jeu spécifiques au Foot à 8 en catégorie U11.

7 – Arbitrage

Rappel : Il est préconisé de privilégier des joueurs U14 à U18.

Toutefois, sur la base du volontariat, l'arbitrage sur la touche peut être effectué par les joueurs U11, qui gardent la possibilité à chaque match de jouer ou arbitrer (même principe qu'en U13).

L'arbitrage central est assuré au choix du club organisateur par l'un de ses licenciés ou par un licencié de l'un des clubs visiteurs présents. Il peut être mis en place une rotation selon les matchs (exemple l'équipe A joue l'équipe B, l'arbitrage est effectué par l'équipe C). L'arbitrage sur la touche est effectué par chacune des équipes en présence.

8 – Délégué

La Commission Jeunes peut se faire représenter par l'un de ses membres ou un Délégué du District. Cette personne est spécialement chargée de veiller à l'application du règlement et à la bonne organisation des rencontres (relations, installations, sécurité, feuille de match...). Il peut faire part aux clubs en présence des points qui nécessitent des améliorations, qui pourront être repris dans son rapport pour un suivi par les commissions compétentes.

9 – Forfaits / Absences aux plateaux

Après 3 absences consécutives ou 4 absences non consécutives, l'équipe est déclarée en forfait général, ainsi que toutes les équipes hiérarchiquement inférieures.

En U11 D2 uniquement, le forfait général n'est déclaré par la commission organisatrice que pour la phase en cours, sauf demande expresse du club de ne pas réengager une ou plusieurs équipes dans les phases suivantes.

10 - Réserves et réclamations

Les réserves, réclamations et toutes communications doivent, pour suivre leur cours, être formulées dans les conditions prévues aux articles 142, 145, 186 et 187 des règlements généraux de la F.F.F. et être adressées par courrier au secrétariat du District Aube Football ou par courriel à : footanimation@district-aube.fff.fr.

11 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement sont résolus, par la commission compétente, en s'appuyant sur les R.G. de la FFF et les R.P. de la Ligue ou du District.

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES
Tél: 03.25.78.22.61 – Fax: 03.25.78.44.04 – http://district-aube.fff.fr
Association N° 301 969 796 000 46